

Une ferme agrivoltaïque en Gâtinais-Puisaye

Lettre d'information - n°2 août 2023



Le mot des porteurs du projet

« Après deux ans de développement, l'organisation d'une concertation volontaire et la réalisation d'études environnementales, économiques et agricoles pour assurer la réussite du projet agricole, nous sommes heureux de vous annoncer le dépôt des permis de construire.

Cette étape importante dans la vie du projet est l'aboutissement d'un véritable travail afin de construire une exploitation agricole nouvelle et pérenne dans le Châtillonnais.

Nous saisissons cette occasion pour revenir sur la démarche de concertation volontaire mise en œuvre tout au long du projet et sur les avancées du projet ainsi que ses prochaines étapes.

Nous serons présents lors du **Comice agricole se déroulant à Châtillon-Coligny les 26 et 27 août 2023**. Dans l'espoir de vous rencontrer pour partager et échanger autour de ce projet de territoire. »



Le collectif de La Bergerie d'Edmond (GLHD, 2022)

Retour sur la concertation continue

Au cours des deux années de concertation continue et dans une volonté de transparence, ont été rencontrées les collectivités et différents services de l'Etat (Pôle Energie renouvelable, Architecte des Bâtiments de France à l'UDAP, etc.) afin de construire ce projet en accord avec les politiques territoriales. Le maintien de l'activité agricole et l'insertion paysagère ont été les maîtres-mots dans le développement du projet de La Bergerie d'Edmond. C'est ainsi que ce projet agrivoltaïque s'intègre dans son territoire, en accord avec ses enjeux.

En parallèle le public a pu participer à la concertation préalable volontaire du projet, qui s'est déroulée du 16 septembre au 16 octobre 2022. Cet espace

d'échanges et d'écoute a permis d'informer le public et de recueillir ses avis et commentaires. Le sujet de l'intégration paysagère des parcelles concernées par le projet relevant une importance particulière, deux visites guidées ont été menées par le collectif des agriculteurs, en association des deux permanences en mairie. Plus de 60 participants se sont rassemblés lors de ces événements.

Les conclusions de ce temps d'échanges permettent d'en tirer plusieurs enseignements. Le public a répondu présent pour découvrir ce projet. Son intérêt se lit à travers les échanges rythmés et variés. La transparence et la diffusion de l'information correspondent aux attentes des riverains. En outre, par cet espace d'écoute, le public a pu partager des suggestions concernant l'insertion paysagère, lesquelles ont été prises en compte lors du dessin définitif du plan masse du projet : un recul des installations photovoltaïques est réalisé aux abords direct du voisinage.

La réinsertion d'un élevage ovin, l'innovation dans le modèle agricole sont soutenus par le public, qui espère la création d'une nouvelle dynamique dans le Châtillonnais.



Présentation du projet devant le fac-similé construit pour l'occasion : des structures en bois aux dimensions réelles des panneaux, suivant le plan des installations

Design définitif

Le plan masse de l'installation photovoltaïque a suivi un cahier des charges précis, rédigé par le collectif d'agriculteurs. L'élevage ovin demande des spécificités : hauteur de panneaux, espace entre les rangées, espaces en bout de table, etc. Seule l'expertise

de l'éleveur et des agriculteurs permet d'avoir des installations parfaitement adaptées à cette exploitation.

Aucun défrichement ni abattage d'arbres n'est prévu et la réutilisation des chemins agricoles

déjà existants a également été une priorité.

Les réflexions ont permis d'aboutir à un plan masse de l'installation photovoltaïque, validée par le collectif d'agriculteurs, prenant en compte la totalité des demandes de celui-ci ainsi que les recommandations issues des études paysages, faune, flore, pédologique, celles des institutions : Udap, Service des Patrimoines, PLUIH, et naturellement celles des riverains.



Vue détaillée du plan de masse du lot du Beauchêne à l'échelle 1/350 (GLHD, 2023)



Photomontage, plan complet des installations et plus d'informations sur notre site internet : www.bergerie-edmond.fr

Actualités du projet

Durant les deux années qui viennent de s'écouler, de nombreuses études ont été réalisées afin de développer un projet agricole pérenne, respectueux de l'environnement et de la réglementation.

Concernant le projet agricole, des bureaux d'études ont apporté leur expertise pour un accompagnement technico-économique. Les données ont permis d'optimiser la taille et la gestion du cheptel, la gestion des prairies et du fourrage, ainsi que le fonctionnement économique d'une exploitation ovine.

Le cheptel sera composé de 800 têtes. Un pâturage tournant dynamique est prévu afin d'optimiser la pousse des prairies tout en limitant l'ajout d'intrant. Grâce aux clôtures,

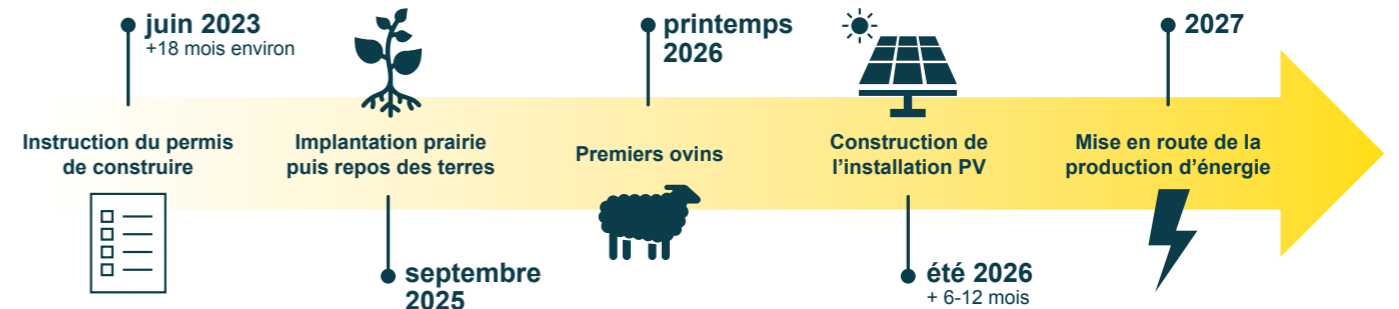
qui protègent des prédateurs, et aux panneaux solaires, les brebis à l'abri pourront rester en plein air toute l'année. L'agnelage pourra également se réaliser en extérieur.

Des études environnementales ont été menées pour qualifier la faune, la flore et l'environnement afin de mesurer les incidences du projet sur ces milieux. Les quelques recommandations émises par les experts ont été suivies pour optimiser l'intégration du projet dans son environnement. Il s'agissait de conserver des passages pour la petite et moyenne faune, d'intégrer des espèces endémiques dans les futures haies avec quelques arbres de haut jet. En outre, sur certaines zones localisées, un fauchage tardif sera pratiqué pour protéger la nidification de certaines espèces.

Les prochaines étapes

Le dépôt du permis de construire a eu lieu le 27 juin dernier. Avant la prise de décision en préfecture, plusieurs instances sont consultées (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et

Forestiers - CDPENAF, Mission Régionale d'Autorité Environnementale - MRAE) en amont de l'enquête publique, qui constituera un nouveau temps fort de concertation avec le public.



La loi APER

Une définition légale de l'agrivoltaïsme est entrée en vigueur le 12 mars 2023, à la suite de l'adoption de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (« loi APER »).

En l'état, des décrets d'application sont nécessaires pour que cette nouvelle loi puisse s'appliquer. Dans l'attente de ces décrets, les projets sont instruits sur le fondement des dispositions antérieures à la promulgation de la loi : Code de l'Environnement, Code de l'Urbanisme, doctrine départementale sur le photovoltaïque au sol du Loiret, définition de l'Ademe.

Dans la presse...



Le 2 juin dernier, La Bergerie d'Edmond était présente à la plateforme d'essais de l'Adarel (Association de Développement Agricole de la Région Est du Loiret). Une belle occasion de présenter le projet auprès de la communauté agricole du territoire.

Retrouvez l'article dans la revue Loiret Agricole : <https://www.horizons-journal.fr/un-nouveau-projet-agrivoltaïque-est-du-loiret>



Quelques questions aux porteurs de projet



Gilles Van Kampen
La Bergerie d'Edmond

Quelles sont les synergies entre la production d'électricité et l'activité agricole ?

- « Le déploiement des équipements photovoltaïques a été conçu spécialement pour servir au mieux l'élevage ovin :
- Le caractère fixe des structures et l'inclinaison des panneaux ainsi que leur hauteur permettent d'abriter les moutons et de réaliser les agnelages en extérieur ;
 - Les panneaux ombragent le sol, ce qui permet d'étaler la pousse d'herbe dans le temps et de réduire l'exposition à des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse, canicule, ...).

De leur côté, les moutons entretiennent le terrain, ce qui facilite, à moindre coût, l'accès des équipes de maintenance aux installations. Un échange de bons procédés, en somme ! »



Samuel Marguerite
La Bergerie d'Edmond

Quid du modèle économique de l'élevage ?
Comment démarquer ses produits ?

- « Le modèle d'élevage développé se dirige vers une agriculture raisonnée, bénéfique à la fois pour le cheptel et pour la biodiversité locale.

Certains habitants du territoire souhaitent bénéficier de circuits courts pour consommer de la viande produite localement... En fonction de la demande, on s'insérerait bien évidemment dans cette démarche ! »



Sylvain Guineberteau
GHLD

Est-il possible de mettre en place de l'agrivoltaïsme ailleurs dans la région ?

- « Bien sûr ! L'agrivoltaïsme représente une belle opportunité en faveur du renouveau des modèles d'élevage et du développement d'énergies durables.

Attention toutefois, toutes les exploitations ne se prêtent pas à l'agrivoltaïsme : le cadre réglementaire et la configuration du réseau électrique imposent de nombreuses contraintes. D'autre part, un projet réussi est avant tout un projet de territoire, qui est le fruit d'un travail progressif et itératif avec tous les acteurs concernés. »

Vous avez des questions ?

Gilles VAN KEMPEN

Président de l'association La Bergerie d'Edmond
Mob : 0608313949
bergerie.edmond@gmail.com

Laura DENIS

Chef de projet GLHD
Mob : 06 73 66 66 26

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet : www.bergerie-edmond.fr

